

Le 3 décembre 2019, le comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a présenté au cours d'une conférence de presse au Yacht Club son premier rapport d'activité. L'occasion pour ce comité de revenir sur les actions menées en faveur des droits des femmes en principauté, un an après sa création. **PAR NICOLAS GÉHIN**

COMITÉ POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES PREMIER BILAN

C'était un bilan attendu. Un an après sa mise en place, le comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a présenté son premier rapport d'activité au cours d'une conférence de presse. Céline Cottalorda, sa déléguée, est revenue sur les différentes actions menées en faveur des femmes de la principauté depuis un an.

UNE SYNERGIE AVEC LES ASSOCIATIONS

Créé le 25 octobre 2018, le comité rassemble 30 personnes et travaille avec 8 associations. Parmi elles, l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales (AVIP), l'association Action innocence Monaco, l'association Femmes leaders mondiales Monaco ou encore PinkRibbon...

UN PLAN DE FORMATION À L'ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES SERA DÉPLOYÉ AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2020

Toutes œuvrent pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à Monaco et lutter contre les violences et les discriminations faites aux femmes. Pour les accompagner dans cette tâche, une subvention forfaitaire leur a été octroyée en 2019 : 2 000 euros pour celles qui n'ont pas de subvention, et 1 000 euros pour celles qui bénéficient déjà d'une aide de l'État.



© Photo Michael Alesi / Direction de la Communication

DES AVANCÉES CONCRÈTES

Si Céline Cottalorda s'est félicitée de l'allongement du congé maternité, qui est passé en juin de 16 à 18 semaines [loi n° 1.469 du 17 juin 2019 – N.D.L.R.], et de la dépenalisation de l'avortement pour la femme enceinte [la loi n° 1.477 du 11 novembre 2019 supprime toutes les poursuites pénales pour les femmes qui dé-



cident d'avorter – N.D.L.R.], la déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes s'est réjouie de la mise en place d'un numéro d'information pour les victimes de violences en septembre dernier.

Le 0800 91 90 10 permet à toute personne se trouvant en principauté de disposer gratuitement de renseignements. Ce numéro offre aussi un premier accueil pour les victimes de violences en tous genres: viol et violences sexuelles, harcèlement sexuel, violence en milieu institutionnel... Outre ce numéro, le comité s'est doté depuis fin novembre d'un logo et d'un site Internet [www.dfm.mc – N.D.L.R.] afin d'avoir une meilleure visibilité et de pouvoir diffuser des informations dans le domaine des violences et de l'égalité femmes-hommes.

Au cours de cette conférence de presse, Céline Cottalorda est également revenue sur le lancement de la charte pour l'égalité au travail baptisée Monégalité. Signée par les représentants des employeurs de la principauté, elle doit permettre de faire évoluer les mentalités et les pratiques pour une égalité femmes-hommes au travail.

LANCEMENT D'UN PLAN DE FORMATION À L'ACCUEIL DES VICTIMES

Concernant les violences faites aux femmes, le comité, satisfait des campagnes menées lors des journées de sensibilisation du 8 mars [Journée internationale des droits des femmes – N.D.L.R.] et du 25 novembre [Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes – N.D.L.R.], a lancé un plan de formation à l'accueil des victimes.

Ce plan sera déployé au début de l'année 2020, il s'adresse à toutes les personnes pouvant être amenées à accueillir des femmes victimes de violences. Une fiche réflexe sur la conduite à tenir sera aussi créée pour donner un socle commun de connaissances. À noter que les résultats de l'étude consacrée aux violences faites aux femmes en principauté seront dévoilés début 2020. Enfin, le comité a annoncé travailler avec la direction des affaires juridiques sur le recensement et la mise à jour de textes juridiques devenus obsolètes [voir interview de Céline Cottalorda ci-après – N.D.L.R.].

gehin.monacohebdo@groupecaroli.mc

[@NicoGehin](https://twitter.com/NicoGehin)

Céline Cottalorda, déléguée pour le comité pour la promotion et la protection des droits des femmes dresse un premier bilan. **PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS GÉHIN**

« LE DÉFI MAJEUR AUJOURD'HUI EST D'ARRIVER À CHANGER LES MENTALITÉS »

QUEL BILAN DRESSEZ-VOUS DE CETTE PREMIÈRE ANNÉE ?

C'est un bilan riche en échanges, en réflexions avec l'ensemble des acteurs du comité, et en actions concrètes. Des mesures ont été prises dès la première année de création du comité.

VOUS AVEZ NOTAMMENT LANCÉ UN PLAN DE FORMATION À L'ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES : POUVEZ-VOUS EN DIRE PLUS ?

Cette formation s'adresse aux personnes en contact avec des victimes de violences. Deux sessions sont prévues. Une première, généraliste, pour le primo accueil des victimes. L'idée est de donner un socle commun de connaissances à tous les personnels en contact avec ces victimes : police, services sociaux, personnel hospitalier... Ce plan de formation tourne autour de plusieurs points : savoir repérer la violence, savoir l'écouter, la prendre en compte pour orienter les personnes victimes de violences et mieux les prendre en charge. La deuxième session, plus spécialisée, sera, elle, faite auprès des personnes dont la mission quotidienne est la prise en charge des victimes.

« EN JANVIER, NOUS AURONS UN RECENSEMENT DES CAS DE VIOLENCES COMMISES CONTRE LES FEMMES À MONACO »

CE PLAN DE FORMATION N'EXISTAIT PAS AUPARAVANT ?

Un premier plan avait été mis en place suite au vote de la loi de 2011 sur la répression des violences particulières. Dans cette loi, il y a une obligation de faire de la formation initiale et continue pour tous les personnels en contact avec des victimes de violences. L'idée aujourd'hui avec ce plan est d'aller plus loin, de mettre en place des pratiques homogènes avec tous les intervenants de la chaîne.

DES MANQUES ONT-ILS ÉTÉ CONSTATÉS SUR L'ACCUEIL DES VICTIMES ?

Ce n'est pas un constat de manques, c'est plus une volonté de poursuivre ce qui a déjà commencé à être mis en place il y a quelques années et de l'intensifier.

VOUS AVEZ AUSSI LANCÉ AVEC LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES UN TRAVAIL LÉGISLATIF DE MODERNISATION : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les services juridiques du gouvernement ont recensé les textes où il y avait des dispositions obsolètes ou archaïques dans la manière dont ils étaient rédigés. Par exemple, des notions très patriarcales perdurent dans nos textes, comme l'expression « bon père de famille »... Ces expressions donnent aux textes une connotation patriarcale, archaïque, qui n'est plus trop utilisée aujourd'hui. Dans les textes monégasques, une loi fixe par exemple un délai de viduité, c'est-à-dire une période de 310 jours pendant laquelle une femme qui a été mariée mais qui a ensuite divorcé ou est devenue veuve, ne peut plus se remarier. Cette loi a été mise en place au cas où la femme était enceinte pour ne pas qu'il y ait de doute sur la paternité.



© Photo Manuel Vialli / Direction de la Communication

IL Y A D'AUTRES EXEMPLES ?

Oui. Dans nos textes, les métiers de notaire et d'huissier ne peuvent être exercés que par des hommes. Il fallait donc recenser ces textes obsolètes, et ensuite on va les modifier voire même les supprimer pour certains, car ils ne sont plus applicables et appliqués.

D'AUTRES ACTIONS ET MESURES VONT-ELLES ÊTRE MISES EN PLACE EN 2020 ?

L'année prochaine, nous allons continuer ce qui a déjà été entrepris par exemple autour des Journées internationales 8 mars et 25 novembre. C'est de la sensibilisation à l'égalité ou à la lutte contre les violences. On va poursuivre les études lancées par l'institut monégasque des statistiques et études (IMSEE), à savoir l'étude sur les éventuels

écarts de salaires [les résultats de cette étude sont attendus pour le dernier trimestre de 2020 – N.D.L.R.] et l'étude sur les violences, qui va sortir au début de l'année 2020. En janvier, nous aurons un recensement des cas de violences commises contre les femmes à Monaco. Il y aura par la suite une mise à jour annuelle de ces études, ce qui nous permettra de voir l'évolution. Et nous allons continuer à déployer des actions de prévention et pédagogiques à l'égalité. Le défi majeur aujourd'hui est d'arriver à changer les mentalités. Et pour changer les mentalités, il faut faire de la pédagogie, de la sensibilisation et surtout il faut arriver à convaincre les hommes que c'est une cause qui ne concerne pas que les femmes.

gehin.monacohebdo@groupecaroli.mc

[@NicoGehin](https://twitter.com/NicoGehin)